



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Force Neuf Super

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Force Neuf Super
 Numéro du produit FNSU200LTR, FNSU5LAR, FNSU25LTR, FSS025, FSS200, FSS405

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent. . Pour plus de détails concernant les recommandations d'utilisation (les précautions d'emploi), veuillez, s'il vous plaît, vous référer à l'étiquette du produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
 DEB FRANCE SAS
 BATIMENT A HALL 2
 3/5 RUE DU PONT DES HALLES
 94656
 RUNGIS CEDEX
 Tel 01.41.80.11.30
 FAX 01.45.12.97.26
 sds@debarma.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé
 Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
 Dangers pour l'environnement Non Classé

Environnement Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l'Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Force Neuf Super

3-C12-14-(even numbered)-alkylamido-N,N-dimethylpropan-1-amino oxide	1-5%
Numéro CAS: 68155-09-9	Numéro CE: 268-938-5
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT RE 2 - H373	
Aquatic Chronic 2 - H411	
REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES & ACRYLIC ACID & SODIUM HYDROXIDE	1-5%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 939-647-7
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980672-29-0000
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
HYDROXYDE DE SODIUM	<1%
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX
Classification	
Met. Corr. 1 - H290	
Skin Corr. 1A - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE	<1%
Numéro CAS: 5064-31-3	Numéro CE: 225-768-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36-XXXX
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Eye Irrit. 2 - H319	
Carc. 2 - H351	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non pertinent. Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés.

Force Neuf Super

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Rincer le déversement à grandes eaux. Éviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le produit dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Force Neuf Super

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

DNEL	Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1.5 mg/m ³ Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.8 mg/m ³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 28 mg/kg/jour Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³ Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/m ³ Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 2.2 mg/l - Sol; 0.72 mg/kg - Eau de mer; 0.22 mg/l - ; rejet intermittent 1.2 mg/l - STP; 43 mg/l

3-C12-14-(even numbered)-alkylamido-N,N-dimethylpropan-1-amino oxide (CAS: 68155-09-9)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.5 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.27 % Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: mg/kg p.c. /jour Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.27 % Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 3.4 µg/L - Eau de mer; 0.34 µg/L - rejet intermittent; 3.4 µg/L - Station d'épuration des eaux usées; 6.674 mg/l - Sédiments (eau douce); 4.85 µg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.485 µg/kg - Sol; 2.18 µg/kg

REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES & ACRYLIC ACID & SODIUM HYDROXIDE

Force Neuf Super

DNEL	<p>Activités professionnelles - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 5.3 mg/kg/jour</p> <p>Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/m³</p> <p>Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/kg/jour</p> <p>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.9 mg/m³</p> <p>Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.3 mg/kg/jour</p>
PNEC	<p>- Sédiments (eau de mer); 0.0108 mg/kg</p> <p>- STP; 9.9 mg/l</p> <p>- rejet intermittent; 0.042 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau douce); 0.108 mg/kg</p> <p>- Sol; 0.0041 mg/kg</p> <p>- Eau de mer; 0.0003 mg/l</p> <p>- Eau douce; 0.03 mg/l</p>

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL	<p>Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³</p> <p>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³</p>
-------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Non pertinent.
Protection des yeux/du visage	Non requis normalement. En cas de risque d'éclaboussures dans les yeux, porter des lunettes de protection.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains après le contact.
Protection respiratoire	Non pertinent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Rouge.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.

Force Neuf Super

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Scientifiquement injustifié.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	Scientifiquement injustifié.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Scientifiquement injustifié.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 6 968,64

Toxicité aiguë - cutanée

Force Neuf Super

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Fortement irritant. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vivo Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Aucune information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 780,0

Espèces Rat Rat

Indications (DL₅₀ orale) LD50 > 1780 < 2000 mg/kg bw

ETA orale (mg/kg) 1 780,0

Toxicité aiguë - cutanée

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 3 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Force Neuf Super

Indications (CL₅₀ inhalation) LOAEC ca. 30 mg/m³ air

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire H318

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire : Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - : Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Essais de génotoxicité - in vivo Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité pour la reproduction - développement Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

C9-C11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6MEO)

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

REACTION PRODUCTS OF C12-18-(EVEN NUMBERED)-ALKYLAMINES & ACRYLIC ACID & SODIUM HYDROXIDE

Force Neuf Super

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 31 300,0
mg/kg)

Espèces Rat Rat

ETA orale (mg/kg) 31 300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: <100 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - terrestre CL₅₀, 14 jours: 156 mg/kg, Eisenia Fetida (Earthworm)

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie , 28 jours: >=36.9 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques , 21 jours: 25 mg/l, Daphnia magna

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - poisson , : ,
CL₅₀, 96 hours: 125 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, : 76 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, : 22 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Force Neuf Super

Persistence et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Bioaccumulative potential : 1.8 (28d), *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Aucune méthode d'élimination spécifique n'est nécessaire. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. L'information suivante est fournie à partir de scénarios d'exposition (s) reçues/ procurés par / fournis par des fournisseurs des substances listées/répertoriées. Les chiffres ont été calculés à l'aide de l'UE modèles standard et ne sont pas fondées sur les conditions locales. Notez que plus d'un produit utilisé sur le site peuvent contenir ces substances. A noter également le commerce des effluents du consentement et / ou de l'environnement de permis peuvent avoir des restrictions en dessous de ces chiffres il est donc recommandé de consulter votre compagnie locale de traitement des eaux usées. Contient AMINES C12-18 ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES Rejet maximum journalier autorisé 120L.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Force Neuf Super

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références littéraires clés et sources de données Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité

Commentaires sur la révision Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 21/06/2017

Révision 4

Remplace la date 19/05/2016

Force Neuf Super

Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Commentaires sur les Phrases de Risques et Indications de Dangers dans leur intégralité	"Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.